



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 12 : Programmes de facilitation

MIGRATION IRRÉGULIÈRE – LE RECOURS À DES EXPLOITANTS NON RÉGULIERS ET À L'AVIATION GÉNÉRALE DANS LES CARAÏBES ET EN AMÉRIQUE LATINE

(Note présentée par la Jamaïque)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

De plus en plus, le trafic illicite de migrants a recours à des exploitants non réguliers et à l'aviation générale. Les vols exploités à cette fin sont généralement déclarés au dernier moment et les données sur les passagers ne sont pas communiquées, ce qui représente une vulnérabilité importante pour la sûreté des frontières régionales et nationales. Il convient de revoir et de modifier plusieurs normes et pratiques recommandées (SARP) et éléments indicatifs de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en vigueur pour y faire figurer de nouvelles pratiques exemplaires.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) envisager de demander à une équipe spéciale multidisciplinaire collaborative, dans laquelle siègeraient des membres du Groupe d'experts sur la réglementation du transport aérien et des groupes d'experts de la facilitation et de la sûreté de l'aviation, d'examiner le Doc 9626 de l'OACI, *Manuel de la réglementation du transport aérien international*, l'Annexe 9 – *Facilitation*, ainsi que tout autre élément indicatif pertinent, afin de renforcer le cadre économique et réglementaire concernant les vols non réguliers et d'aviation générale dans plusieurs domaines, notamment l'évaluation du risque et la généralisation des obligations en matière de renseignements préalables sur les voyageurs/dossiers passagers (RPCV/PNR) à l'aviation générale ;
- b) encourager les États membres à collaborer, dans le cadre de leurs évaluations du risque en matière de sûreté aérienne et de sûreté des frontières, avec d'autres autorités compétentes qui connaissent bien les menaces nouvelles et naissantes relatives à la traite des personnes et à la migration irrégulière ;
- c) encourager l'intensification de la collaboration entre États membres de l'OACI, au niveau régional et mondial, afin de détecter et d'enrayer le trafic illicite de migrants.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note se rapporte à l'objectif stratégique <i>L'aviation assure une mobilité fluide, accessible et fiable pour tous</i> .
<i>Incidences financières :</i>	À déterminer.

Références :	Doc 10171, <i>Manuel sur une stratégie globale de lutte contre la traite des personnes dans le secteur de l'aviation</i> Cir 352, <i>Lignes directrices sur la formation des équipages de cabine : mesures à prendre en cas de détection de traite de personnes</i> Doc 9626, <i>Manuel de la réglementation du transport aérien international</i> <i>Critical Movement Alerts</i> de l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM (janvier 2024, avril 2024, novembre 2024, janvier 2025) Rapport S/2024/704 du Conseil de sécurité de l'ONU <i>Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer</i>, additionnel à la <i>Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée</i>
--------------	--

1. INTRODUCTION

1.1 Lors de la 13^e réunion du Groupe régional de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sur la sûreté de l'aviation et la facilitation dans les régions Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (NACC) et Amérique du Sud (SAM), qui s'est tenue en juin 2025 à Antigua-et-Barbuda, une préoccupation commune à la région Amérique latine et Caraïbes a été soulevée quant à la nette augmentation de demandes inhabituelles d'autorisations de survol et d'atterrissage par des exploitants non réguliers traversant l'espace aérien de plusieurs États de la région. Ces demandes, souvent formulées dans un délai très court, présentent des schémas de vol comportant un trajet unidirectionnel ou des escales techniques correspondant généralement aux itinéraires de traite des personnes et de trafic illicite de migrants.

1.2 La Jamaïque a informé les participants de la réunion que l'évolution du contexte et du profil des menaces a conduit l'Autorité de l'aviation civile à intensifier la coopération nationale et régionale et à mettre en œuvre des protocoles renforcés d'évaluation du risque.

1.3 Depuis 2023, l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité (IMPACS) de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) envoie aux États membres et aux partenaires internationaux, par l'intermédiaire de ses alertes sur les déplacements critiques, des notifications détaillant les tendances en matière de migration irrégulière. Elles concernent notamment des ressortissants des pays des Caraïbes, d'Afrique de l'Ouest et d'Asie qui passent par l'Amérique du Sud et les îles des Caraïbes en empruntant des vols d'aviation générale ou non réguliers.

1.4 Cette préoccupation a été confirmée par le Groupe d'experts des Nations Unies créé en application de la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité de l'ONU dans son rapport final au Conseil de sécurité, dans lequel il soulignait le rôle du transport aérien dans la criminalité transnationale organisée, en particulier la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Le Groupe d'experts a également enquêté et fait rapport sur le déplacement de plus de 47 000 migrants vers l'Amérique centrale en vue de leur transfert illicite en direction l'Amérique du Nord. Il insiste en outre sur le fait que le trafic illicite de migrants est un crime complexe, à niveaux multiples, auquel participe tout un maillage d'acteurs, dont des dirigeants de réseaux, des faussaires et des transporteurs terrestres, maritimes et aériens.

2. ANALYSE

2.1 Le Doc 10171, *Manuel sur une stratégie globale de lutte contre la traite des personnes dans le secteur de l'aviation*, donne des orientations sur la manière de combattre la traite des êtres humains sur les vols commerciaux et met l'accent sur l'utilisation des systèmes de renseignements préalables

concernant les voyageurs (RPCV) et de dossiers passagers (PNR) par INTERPOL et les services nationaux chargés de l'application de la loi pour détecter, reconnaître et intercepter les personnes qui pourraient être victimes de trafiquants d'êtres humains, mais il reste une lacune majeure. Il faut de toute urgence réglementer l'exploitation de vols non réguliers et d'aviation générale qui, de plus en plus, sont utilisés à des fins de trafic illicite de migrants. Souvent, ces activités aériennes manquent de transparence ; les autorisations sont demandées dans un délai très court et les données RPCV et PNR ne sont pas communiquées aux autorités compétentes avant l'arrivée de ces aéronefs dans notre espace aérien, ce qui représente une vulnérabilité importante pour le secteur de l'aviation et la sûreté des frontières dans la région.

2.2 En application du Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP) de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et en partenariat avec le projet Colibri de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et de l'Union européenne (UE), et avec l'IMPACS de la CARICOM, la Jamaïque poursuit sa collaboration avec les parties prenantes régionales pour s'assurer que son espace aérien n'est pas exploité à des fins de migration irrégulière. Un manuel de procédures a ainsi été mis à jour afin d'y ajouter un système de descriptif des risques conçu pour analyser avec attention les demandes provenant d'exploitants non réguliers et valider la légitimité et l'objet des vols qu'ils soumettent ainsi que les autorisations d'atterrissage des vols d'aviation générale.

2.3 La région Amérique centrale et Caraïbes reste une plaque tournante majeure des migrations irrégulières. Le fait que tous les modes de transport soient exploités accroît les risques encourus par les populations vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. L'aviation est de plus en plus ciblée, car il s'agit d'un moyen de transport rapide, pour lequel les taux de détection sont faibles, et capable de déplacer clandestinement des groupes importants. Il est urgent de renforcer l'échange de renseignements en matière de surveillance et la répression dans le domaine de l'aviation afin de lutter efficacement contre ces menaces.